- 1. Mari / Femme
- 2. Partenaire
- 3. Fils / Fille
- Gendre/bru (Beau-fils / Bellefille)
- 5. Parents
- 6. Beaux-parents
- 7. Frère / Soeur
- 8. Petits-enfants
- 9. Autre parent (préciser)
- Autre personne sans lien de parenté (préciser
- 11. Ex-épouse / Ex-mari / Expartenaire

- 1. Ecole primaire
- 2. Cycle d'orientation, école secondaire inférieure, pré-gymnase
- 10ème année, pré-apprentissage, programme d'enseignement spécial (1 an)
- Ecole de culture générale (2 ans), école ou cours préparant à une formation professionnelle initiale (1 ou 2 ans)
- 5. Ecole de degré diplôme (3 ans)
- Lycée, Ecole préparant à la maturité gymnasiale ou professionnelle, Ecole Normale
- 95. N'a terminé aucune de ces formations jusqu'à présent /encore en formation
- 96. Aucun
- 97. Autre type

- Apprentissage long (CFC ou équivalent) ou école professionnelle à plein temps (par ex : école de commerce, école des métiers) 3-4 ans
- 2. Formation professionnelle supérieure (brevet, diplôme ou maîtrise fédérale, école supérieure de gestion commerciale, technicien ET)
- Ecole professionnelle supérieure (par ex. : ETS, ESCEA, ESAA, IES, Ecole pour les professions de la santé) d'une durée minimale de trois ans de formation à plein temps (y compris diplôme postgrade)
- 4. Université, Haute école (y compris diplôme postgrade)
- 95. Encore aux études supérieures ou en formation professionnelle
- 96. Aucun
- 97. Autre

- Marié/e et vivant avec son/sa conjoint/e
- 2. Partenariat enregistré
- 3. Marié/e, mais séparé/e de son/sa conjoint/e
- 4. Jamais marié/e
- 5. Divorcé/e
- 6. Veuf / Veuve

- 1. Ecole primaire
- 2. Cycle d'orientation, école secondaire inférieure, pré-gymnase
- 10ème année, pré-apprentissage, programme d'enseignement spécial (1 an)
- Ecole de culture générale (2 ans), école ou cours préparant à une formation professionnelle initiale (1 ou 2 ans)
- 5. Ecole de degré diplôme (3 ans)
- Lycée, Ecole préparant à la maturité gymnasiale ou professionnelle, Ecole Normale
- 95. N'a terminé aucune de ces formations jusqu'à présent /encore en formation
- 96. Aucun
- 97. Autre type

- Apprentissage long (CFC ou équivalent) ou école professionnelle à plein temps (par ex : école de commerce, école des métiers) 3-4 ans
- Formation professionnelle supérieure (brevet, diplôme ou maîtrise fédérale, école supérieure de gestion commerciale, technicien ET)
- Ecole professionnelle supérieure (par ex. : ETS, ESCEA, ESAA, IES, Ecole pour les professions de la santé) d'une durée minimale de trois ans de formation à plein temps (y compris diplôme postgrade)
- Université, Haute école
  (y compris diplôme postgrade)
- 95. Encore aux études supérieures ou en formation professionnelle
- 96. Aucun
- 97. Autre

- 1. Dans le même logement
- Dans le même bâtiment
- 3. A moins d'1 kilomètre
- 4. A une distance de 1 à 5 kilomètres
- A une distance de 5 à 25 kilomètres
- A une distance de 25 à 100 kilomètres
- 7. A une distance de 100 à 500 kilomètres
- 8. A plus de 500 kilomètres
- A plus de 500 kilomètres dans un autre pays

- Maladie cardiaque y compris infarctus du myocarde, thrombose coronaire ou tout autre problème cardiaque, dont insuffisance cardiaque
- 2. Hypertension artérielle, tension élevée
- 3. Cholestérol, hypercholestérolémie
- Accident vasculaire cérébral ou maladie cérébro-vasculaire, attaque cérébrale
- 5. Diabète, glycémie élevée
- 6. Maladie pulmonaire chronique, telle que bronchite chronique ou emphysème
- 7. Asthme
- 8. Arthrites, y compris arthrose ou rhumatismes
- 9. Ostéoporose
- Cancer ou tumeur maligne, y compris leucémie ou lymphome,
  à l'exclusion des cancers de la peau à évolution bénigne
- 11. Ulcère gastrique ou duodénal
- 12. Maladie de Parkinson
- 13. Cataracte
- 14. Fracture de la hanche ou fracture fémorale
- 15. Autres fractures
- 16. Maladie d'Alzheimer, démence, troubles de fonctionnement du cerveau, sénilité ou autres troubles sérieux de la mémoire
- 17. Tumeur bégnine (fibrome, polype, angiome)
- 96. Aucune
- 97. Autres affections non mentionnées sur cette liste

- 1. Maux de dos, douleurs à la hanche, aux genoux ou autres douleurs articulaires
- 2. Problème cardiaque ou angine de poitrine, douleurs thoraciques à l'effort
- 3. Essoufflement, difficultés respiratoires
- 4. Toux persistante
- 5. Jambes enflées
- 6. Problèmes de sommeil
- 7. Chutes
- 8. Peur de faire des chutes
- Vertiges, évanouissements, étourdissements ou syncopes
- 10. Problèmes gastriques ou intestinaux, y compris constipation, flatulence, diarrhée
- 11. Incontinence ou perte involontaire d'urines
- 12. Fatigue
- 96. Rien de tout cela
- 97. Autres symptômes non mentionnés

- 1. des médicaments pour le cholestérol
- 2. des médicaments pour l'hypertension
- 3. des médicaments pour une maladie coronaire ou cérébro-vasculaire
- des médicaments pour d'autres problèmes cardiaques
- 5. des médicaments pour l'asthme
- 6. des médicaments pour le diabète
- des médicaments pour des douleurs ou inflammations articulaires
- des médicaments pour d'autres douleurs (mal de tête, mal de dos,..)
- 9. des médicaments pour dormir
- des médicaments pour l'anxiété ou la dépression
- 11. des médicaments pour l'ostéoporose, hormones
- 12. des médicaments pour l'ostéoporose, autres que des hormones
- 13. des médicaments pour les brûlures d'estomac
- 14. des médicaments pour la bronchite chronique
- 96. aucun médicament
- 97. d'autres médicaments, non cités dans la liste

- 1. Marcher sur une distance de 100 mètres
- 2. Rester assis pendant deux heures
- 3. Se lever d'une chaise après être resté longtemps assis
- Monter plusieurs étages par les escaliers sans se reposer
- 5. Monter un étage par les escaliers sans se reposer
- 6. Se pencher, s'agenouiller ou s'accroupir
- 7. Lever ou étendre les bras au-dessus du niveau de l'épaule
- 8. Tirer ou pousser des objets assez volumineux comme un fauteuil
- 9. Soulever ou porter des poids de plus de 5 kilos, comme un gros sac de commissions
- 10. Saisir une petite pièce de monnaie posée sur une table
- 96. Rien de tout cela

- 1. S'habiller, y compris mettre ses chaussures et ses chaussettes
- 2. Se déplacer dans une pièce
- 3. Prendre son bain ou sa douche
- 4. Manger, par exemple couper les aliments
- 5. Se mettre au lit ou se lever
- Utiliser les toilettes, y compris se lever et s'asseoir
- 7. Utiliser une carte pour se repérer dans un lieu inconnu
- 8. Préparer un repas chaud
- 9. Aller faire les courses
- 10. Passer des appels téléphoniques
- 11. Prendre des médicaments
- 12. Faire le ménage ou jardiner
- Gérer l'argent, par exemple payer les factures et effectuer le suivi des dépenses
- 96. Rien de tout cela

- 1. Une canne
- 2. Un déambulateur
- 3. Une chaise roulante manuelle
- 4. Une chaise roulante électrique
- 5. Un buggy ou un scooter
- 6. Des ustensiles spéciaux pour manger
- 7. Une alarme personnelle
- 96. Rien de tout cela

- 1. Tous les jours ou presque
- 2. Cinq à six jours par semaine
- 3. Trois à quatre jours par semaine
- 4. Une à deux fois par semaine
- 5. Une à deux fois par mois
- 6. Moins d'une fois par mois
- 7. Jamais au cours des trois derniers mois

- Cardiologue, pneumologue, gastro-entérologue, diabétologue ou endocrinologue
- 2. Dermatologue
- 3. Neurologue
- 4. Opthalmologue
- 5. O.R.L. (Oto-rhino-laryngologiste)
- 6. Rhumatologue
- 7. Orthopédiste
- 8. Chirurgien
- 9. Psychiatre
- 10. Gynécologue
- 11. Urologue
- 12. Oncologue ou cancérologue
- 13. Gériatre ou gérontologue

- Intervention chirurgicale avec hospitalisation
- 2. Examens médicaux ou soins non chirurgicaux (sauf santé mentale))
- 3. Problèmes de santé mentale

- Soins infirmiers ou soins personnels professionnels ou rétribués
- 2. Aide à domicile pour des tâches domestiques que vous n'avez pas été en mesure d'effectuer vous-même à cause de problèmes de santé
- 3. Repas portés à domicile
- 96. Aucun soin ou aide de ce type

- 1. Chirurgie
- Soins reçus d'un médecin généraliste
- Soins reçus d'un médecin spécialiste
- 4. Médicaments
- 5. Soins dentaires
- 6. Réadaptation en milieu hospitalier
- 7. Réadaptation ambulatoire
- 8. Moyens auxiliaires et appareillages
- Soins dans un centre médicosocial
- 10. Soins infirmiers à domicile
- 11. Aide à domicile rémunérée
- 97. Tout autre type de soin non mentionné dans cette liste

- 1. Changement du niveau de la franchise
- Visites médicales chez des spécialistes quand celles-ci sont prescrites par un médecin généraliste
- Visites médicales chez des spécialistes quand celles-ci ne sont pas prescrites par un médecin généraliste
- Visites médicales chez tous les médecins de votre choix
- 5. Soins dentaires
- 6. Médicaments prescrits
- 7. Hospitalisations dans des hôpitaux publics
- 8. Hospitalisations dans des hôpitaux privés
- Séjours dans un établissement médicosocial
- Soins infirmiers ou soins personnels à domicile en cas de maladie chronique ou de handicap

- 1. Retraité
- 2. Employé ou indépendant (y compris dans une entreprise familiale)
- 3. Sans emploi et à la recherche d'un emploi
- 4. Invalide ou en arrêt maladie prolongé
- 5. Au foyer
- 97. Autre (rentier, vivant de ses biens, étudiant, bénévole)

- 1. J'avais atteint l'âge légal de la retraite
- Je satisfaisais aux conditions pour bénéficier des prestations de la caisse de retraite (2ème pilier, LPP)
- 3. Je satisfaisais aux conditions pour bénéficier d'une rente privée
- 4. On m'a offert une possibilité de retraite anticipée
- 5. J'ai été licencié/e (p. ex. pré-retraite)
- 6. En raison de propres problèmes de santé
- 7. En raison de problèmes de santé d'un parent ou d'un ami
- 8. Pour prendre ma retraite en même temps que mon/ma conjoint/e ou partenaire
- 9. Pour passer plus de temps avec ma famille
- 10. Pour profiter de la vie

- changé de type d'emploi (p. ex. d'un emploi salarié à un emploi indépendant)
- 2. Un changement d'employeur
- 3. Une promotion
- 4. Un changement de lieu de travail
- Un changement de la durée du contrat (de long terme à court terme ou vice versa)
- 96. rien de tout cela

- 1. Rente AVS
- 2. Rente AVS anticipée
- 3. Allocation de chômage
- 5. Rente de l'assurance invalidité (AI)
- Allocations d'aide sociale, revenu d'intégration ou prestations complémentaires
- 96. Aucune de celles-ci

- Membres de l'exécutif et des corps législatifs, hauts fonctionnaires des services publics, dirigeants et cadres de direction des entreprises
- 2. Professions intellectuelles et scientifiques
- 3. Professions intermédiaires
- 4. Employés de type administratif
- Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché
- Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche
- 7. Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal
- 8. Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage
- 9. Ouvriers et employés non qualifiés
- 10. Forces armées

- 1. Agriculture, chasse, sylviculture, pêche, aquaculture
- Industries extractives
- 3. Industries manufacturières
- Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau
- Construction
- 6. Commerce de gros et de détail; réparations automobile et d'articles domestiques
- 7. Hotels et restaurants
- 8. Transports, entreposage et communications
- 9. Intermédiation financière
- Immobilier, locations et activités de service aux entreprises
- 11. Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire
- 12. Education
- 13. Santé et action sociale
- 14. Autres activités de services collectifs, sociaux et personnels

- 1. Tout à fait d'accord
- 2. D'accord
- 3. Pas d'accord
- 4. Pas du tout d'accord

- Membres de l'exécutif et des corps législatifs, hauts fonctionnaires des services publics, dirigeants et cadres de direction des entreprises
- 2. Professions intellectuelles et scientifiques
- 3. Professions intermédiaires
- 4. Employés de type administratif
- Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché
- Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche
- 7. Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal
- 8. Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage
- 9. Ouvriers et employés non qualifiés
- 10. Forces armées

- 1. Agriculture, chasse, sylviculture, pêche, aquaculture
- Industries extractives
- 3. Industries manufacturières
- Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau
- 5. Construction
- 6. Commerce de gros et de détail; réparations automobiles et d'articles domestiques
- 7. Hotels et restaurants
- 8. Transports, entreposage et communications
- 9. Intermédiation financière
- Immobilier, locations et activités de service aux entreprises
- 11. Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire
- 12. Education
- 13. Santé et action sociale
- 14. Autres activités de services collectifs, sociaux et personnels

- Rente AVS ordinaire (y compris garantie de revenu aux personnes âgées)
- Prestations complémentaires de l'Etat
- 3. Rente AVS anticipée
- Rente de l'assurance invalidité (AI)
- Allocations de l'assurance chômage
- 7. Rente de veuf/veuve de l'AVS
- 96. Aucune de celles-ci

- Pension de la caisse de retraite de votre dernier emploi (2ème pilier, LPP)
- Pension de la caisse de retraite d'un deuxième emploi
- Pension de la caisse de retraite d'un troisième emploi
- Pension de pré-retraite de la caisse de retraite (2ême pilier, LPP)
- Pension d'invalidité de la caisse de retraite
- Rente de veuf/veuve de la caisse de retraite
- 96. Aucune de celles-ci

- Versements réguliers d'une assurance vie
- 2. Rente ou annuité régulière d'un plan de retraite individuel privé
- 3. Pension alimentaire
- 4. Versements réguliers d'une organisation caritative
- Versements d'une assurance privée pour des soins à long terme
- 96. Aucune de celles-ci

- 1. Rente AVS ordinaire
- 2. Rente AVS anticipée
- 3. Rente de l'assurance invalidité (AI)
- 4. Pension de la caisse de retaite (2ème pilier, LPP)
- Pension de pré-retraite de la caisse de retraite (2ême pilier, LPP)
- 96. Aucune de celles-ci

- 1. Dans le même logement
- 2. Dans le même bâtiment
- 3. A moins d'1 kilomètre
- 4. A une distance de 1 à 5 kilomètres
- 5. A une distance de 5 à 25 kilomètres
- 6. A une distance de 25 à 100 kilomètres
- 7. A une distance de 100 à 500 kilomètres
- 8. A plus de 500 kilomètres
- A plus de 500 kilomètres dans un autre pays

- Marié/e et vivant avec son/sa conjoint/e
- 2. Partenariat enregistré
- 3. Marié/e, mais séparé/e de son/sa conjoint/e
- 4. Jamais marié/e
- 5. Divorcé/e
- 6. Veuf / Veuve

- 1. Employé à plein temps
- 2. Employé à temps partiel
- Indépendant ou travaillant dans une entreprise familiale
- 4. Au chômage
- 5. En formation professionnelle ou en recyclage
- 6. En congé parental
- 7. A la retraite ou en retraite anticipée
- 8. En invalidité permanente
- 9. Au foyer
- 97. Autre

- 1. Ecole primaire
- Cycle d'orientation, école secondaire inférieure, pré-gymnase
- 10ème année, pré-apprentissage, programme d'enseignement spécial (1 an)
- Ecole de culture générale (2 ans), école ou cours préparant à une formation professionnelle initiale (1 ou 2 ans)
- 5. Ecole de degré diplôme (3 ans)
- Lycée, Ecole préparant à la maturité gymnasiale ou professionnelle, Ecole Normale
- 95. N'a terminé aucune de ces formations jusqu'à présent /encore en formation
- 96. Aucun
- 97. Autre type

- Apprentissage long (CFC ou équivalent) ou école professionnelle à plein temps (par ex : école de commerce, école des métiers) 3-4 ans
- 2. Formation professionnelle supérieure (brevet, diplôme ou maîtrise fédérale, école supérieure de gestion commerciale, technicien ET)
- Ecole professionnelle supérieure (par ex. : ETS, ESCEA, ESAA, IES, Ecole pour les professions de la santé) d'une durée minimale de trois ans de formation à plein temps (y compris diplôme postgrade)
- 4. Université, Haute école (y compris diplôme postgrade)
- 95. Encore aux études supérieures ou en formation professionnelle
- 96. Aucun
- 97. Autre

- 1. Des soins personnels, c'est-à-dire
  - a) pour s'habiller, y compris mettre des chaussures et des chaussettes
  - b) se laver
  - c) manger, par exemple couper sa nourriture
  - d) entrer ou sortir du lit
  - e) aller aux toilettes, y compris se lever et s'asseoir
- Une aide ménagère, c'est-à-dire pour faire des petits travaux tels que de la réparation, du jardinage, des déplacements, des courses ou des tâches ménagères
- Une aide relative aux tâches administratives, telles que remplir des formulaires, régler des questions financières ou juridiques

- Pour répondre à des besoins de première nécessité
- Pour acheter ou aménager une maison ou un appartement
- 3. Pour contribuer à un achat important (autre que l'acquisition d'une maison)
- 4. Pour un événement familial important (naissance, mariage ou autre)
- 5. Dans le cadre d'un divorce
- 6. Dans le cadre d'un décès ou d'une maladie
- 7. Dans le cadre d'une perte d'emploi
- 8. Pour une formation supplémentaire
- 9. Pour répondre à une obligation légale (par ex. pension alimentaire ou assistance obligatoire pour les soins aux parents)
- 96. Sans raison particulière
- 97. Autre raison

- 1. Pour des raisons familiales
- 2. Pour des raisons professionnelles
- Voulait une maison ou un appartement plus petit / plus grand / différent
- 4. Voulait changer de lieu de résidence
- 97. Autre raison

- 1. Une très grande ville
- 2. La banlieue ou les environs d'une très grande ville
- 3. Une grande ville
- 4. Une petite ville
- 5. Un village ou une zone rurale

F.			jusqu'à		750 CHF
B.	de	751	CHF	à	1'500 CHF
G.	de	1'501	CHF	à	2'250 CHF
Т.	de	2'251	CHF	à	3'000 CHF
N.	de	3'001	CHF	à	3'750 CHF
L.	de	3'751	CHF	à	4'500 CHF
R.	de	4'501	CHF	à	5'250 CHF
K.	de	5'251	CHF	à	6'000 CHF
D.	de	6'001	CHF	à	7'500 CHF
Н.	de	7'501	CHF	à	11'250 CHF
U.	de	11'251	CHF	à	15'000 CHF
E.	de	15'001	CHF	ou plus	

#### **DEPENSES**

#### 1. Nourriture consommée dans la maison

**Inclut:** toutes nourritures et boissons non alcoolisées achetées dans un supermarché, une épicerie, un magasin ou autre point de vente.

N'inclut pas: dépenses en boissons alcoolisées telles que bière, vin ou spiritueux.

#### 2. Nourriture consommée en dehors de la maison

**Inclut:** tous les repas au restaurant et autres points de vente tels que des bars, cafés, cantines.

N'inclut pas: dépenses en boissons alcoolisées, ou dépenses pour des grandes occasions telles que mariages, anniversaires.

#### 3. Téléphonie

**Inclut**: appels locaux ou longues distances et taxe de base, toutes les dépenses d'appel du mois sur téléphones portables; coûts des connexions Internet de votre maison.

N'inclut pas: achats d'équipements téléphoniques tels que téléphones fixes ou portables

- 1. N'aime pas traiter avec les banques
- 2. Les frais minimums de solde/gestion sont trop élevés
- 3. Les horaires ou l'emplacement des banques ne sont pas pratiques
- 4. N'ai pas besoin/ne veux pas de compte bancaire
- 5. N'ai pas assez d'argent
- Epargne gérée par les enfants ou d'autres parents (dans ou en dehors du ménage)
- 95. Ai/avons actuellement un compte
- 97. Autre raison

- Dettes sur des voitures et autres véhicules (fourgonnettes / motocyclettes / bateaux, etc.)
- 2. Limites de cartes de crédit dépassés (y compris cartes de crédit de magasins)
- Emprunts (auprès d'une banque, d'une société de crédits immobiliers ou autre institution financière)
- 4. Dettes dues à des proches ou amis
- 5. Prêts pour étudiants
- 6. Factures impayées (téléphone, électricité, chauffage, loyer)
- 96. Rien de tout cela
- 97. Autre

- Prends des risques financiers importants en espérant des gains financiers importants
- 2. Prends des risques financiers audessus de la moyenne en espérant des gains financiers plus élevés que la moyenne
- 3. Prends des risques financiers moyens en espérant des gains financiers moyens
- 4. Ne veut prendre aucun risque financier

- 1. Souvent
- 2. Parfois
- 3. Rarement
- 4. Jamais

- J'ai eu des activités bénévoles ou caritatives
- 2. Je me suis occupé(e) d'un adulte malade ou handicapé
- 3. J'ai fourni une aide à des amis ou à des voisins
- 4. J'ai suivi des cours ou une formation
- 5. J'ai participé à un club sportif, social ou d'un autre type
- 6. J'ai participé aux activités d'une communauté religieuse (église, synagogue, mosquée...)
- 7. J'ai participé aux activités d'une organisation politique ou associative
- 96. Je n'ai eu aucune de ces activités

- 1. Pour rencontrer d'autres personnes
- 2. Pour me rendre utile
- 3. Parce qu'on avait besoin de moi
- 4. Pour gagner de l'argent
- 5. Pour utiliser mes compétences ou entretenir ma forme
- 96. Pour aucune de ces raisons

